

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu :

Le jeudi 5 juin 2026 à 20h00 en Mairie

ORDRE DU JOUR :

- 1) Validation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 2 avril 2026**
- 2) Budget Général :**
Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2025
- 3) Budget Annexe Service Assainissement :**
Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2025
- 4) Budget Général :**
Affectation de résultat définitive
- 5) Budget Annexe Service Assainissement : Décision Modificative 1 et Décision Modificative 2**
- 6) Retrait de la partie de la délibération du 2 avril dernier, relative à la composition de la commission d'Appel d'Offres et élection des membres de la commission d'Appel d'Offres**
- 7) Proposition d'une liste pour la nomination des commissaires et des commissaires suppléants pour la Commission Communale des Impôts directs**
- 8) Validation du nouveau règlement concernant les demandes de subventions**
- 9) Adressage du lotissement des Hautes Coutures**
- 10) Elections sénatoriales 2026 : désignation des délégués et des suppléants du Conseil Municipal**
- 11) Questions diverses**

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
de la Commune de Le Breuil en Auge
du jeudi 5 juin 2026**

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur David POTTIER.

Etaient présents :

Mmes Isabelle Choppe, Marie-Christine Florin, Carole Gauchard, Annie Le Lostec Allain, Elisabeth Martin et Adeline Morin,

MM Bruno Dufeil, Christian Guiot, Pascal Noireaux, David Pottier, Yann-Claude Reboursière, Sébastien Sochon, Alain Testard et Guillaume Troussard, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Marjorie Binet qui donne procuration à Annie Le Lostec Allain

Absent :

Secrétaire de séance :

Guillaume Troussard

1) Validation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 2 avril 2026

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant le projet de procès-verbal du conseil municipal du 2 avril 2026 transmis aux membres,
Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire Le conseil municipal décide, à l'unanimité des votants :

- **DE VALIDER** le procès-verbal de la réunion du 2 avril 2026.

2) Budget Général :

Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité des votants, le Compte de Gestion 2025 de la Commune.

Le Conseil Municipal examine le compte administratif :

Recettes de fonctionnement 2025	552 290.31 €
Dépenses de fonctionnement 2025	396 346.34 €
Résultats de fonctionnement 2025	155 943.97 €

Recettes d'investissement 2025	233 838.46 €
Dépenses d'investissement 2025	289 934.76 €
Résultats d'investissement 2025	- 56 096.30 €

Madame Elisabeth Martin, doyenne de l'assemblée, propose le vote du compte administratif 2025 de la Commune dont les chiffres sont les mêmes que ceux du Compte de Gestion 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte, à l'unanimité des votants, le Compte Administratif 2025 de la commune, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote et se retirant.

3) Budget Annexe Service Assainissement :

Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité des votants, le Compte de Gestion 2025 du service assainissement.

Le Conseil Municipal examine le compte administratif du service assainissement :

Recettes de Fonctionnement 2025	28 922.77 €
Dépenses de Fonctionnement 2025	17 984.87 €
Résultats de fonctionnement 2025	- 10 927.90 €

Recettes d'investissement 2025	16 055.00 €
Dépenses d'investissement 2025	171 277.39 €
Résultats d'investissement 2025	- 155 222.39 €

Madame Elisabeth Martin, doyenne de l'assemblée, propose le vote du compte administratif 2025 du service assainissement dont les chiffres sont les mêmes que ceux du Compte de gestion 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte, à l'unanimité des votants, le Compte Administratif 2025 du service assainissement, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote et se retirant.

4) Budget Général :

Affectation de résultat définitive

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT DE LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 63 875.41 €		-56 096.30 €	-72 260.00 € 0.00€	-72 260.00 €	-192 231.71 €
FONCT	310 114.56 €		155 943.97 €			466 058.53 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation provisoire du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	466 058.53 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et /ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	192 231.71 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068).....	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	273 826.82 €
Total affecté au c/ 1068 :	192 231.71 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

5) Budget Annexe Service Assainissement : Décision Modificative 1 et Décision Modificative 2

Le compte 777 (quote-part des subventions d'investissement) n'existant plus dans la nomenclature M49, il convient d'alimenter le compte 747 par diminution du compte 777.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, décide :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
R 777 : Quote-part des subv. D'inv	6787.00 €	
TOTAL R 042 : Opération d'ordre entre section	6787.00 €	
R 747 : Quote-part des subv. d'inv		6787.00 €
TOTAL R 74 : Subventions d'exploitation		6787.00 €

Le compte 022 n'existant plus dans la nomenclature M49, il convient d'alimenter les comptes D 6811 (Dotations aux amortissements) et R 28156 (Matériel spécifique d'exploitat^o) par diminution des comptes 022 (Dépenses imprévues fonct).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, décide :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	8 674.98 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	8 674.98 €	
D 618 : Divers		8 674.98 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		8 674.98 €

6) Retrait de la partie de la délibération du 2 avril dernier, relative à la composition de la commission d'Appel d'Offres et élection des membres de la commission d'Appel d'Offres

Dans le cadre du contrôle de légalité, l'examen de la délibération du 2 avril dernier concernant la composition de la commission d'appel d'offres, il convient de procéder à son retrait et d'élire 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants :

- de procéder au retrait de la délibération du 2 avril dernier relative à la composition de la commission d'appel d'offre
- de nommer :
M David Pottier, président de la commission,
M Alain Testard, M Pascal Noireaux, membres titulaires de la commission,

Mme Annie Le Lostec Allain, Mme Isabelle Choppe, M Christian Guiot, membres suppléants.

7) Proposition d'une liste pour la nomination des commissaires et des commissaires suppléants pour la Commission Communale des Impôts directs

Monsieur le maire expose que conformément à L'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI) il est prévu dans chaque commune que soit instituée une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) composée du Maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires (communes de 2000 habitants ou moins).

Les commissaires doivent :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ;
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Les 6 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur régional/départemental des finances publiques (DR/DFiP) sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit donc comporter 24 noms :

- 12 noms pour les commissaires titulaires ;
- et 12 noms pour les commissaires suppléants.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'établir la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID) comme suit :

1	Annie LE LOSTEC ALLAIN
2	Elisabeth MARTIN
3	Alain TESTARD
4	Christian GUIOT
5	Marie-Christine FLORIN
6	Carole GAUCHARD
7	Isabelle CHOPPE
8	Adeline MORIN
9	Pascal NOIREAUX
10	Guillaume TROUSSARD
11	Sébastien SOCHON
12	Bruno DUFEIL
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	
20	
21	

22	
23	
24	

8) Validation du nouveau règlement concernant les demandes de subventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, décide de valider le nouveau règlement concernant les demandes de subventions.

9) Adressage du lotissement des Hautes Coutures

VU les articles L. 3211-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

VU les articles L.2212-2, L.2213-28 et L.2321-2 20° du code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 169 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite loi 3DS) ;

VU le Permis d'Aménager PA 1410222D0002 délivré le 6 mars 2023 ;

Il appartient au Conseil Municipal d'attribuer, par délibération, un nom à la voie privée du lotissement « Les Hautes Coutures ». La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, décide :

- **de valider** le nom attribué à la voie du lotissement des Hautes Coutures cadastrée n° B 666, « rue des Hautes Coutures » et de la numéroter comme suit selon le plan annexé :

N° 1	parcelle cadastrée n° B 652	N° 2	parcelle cadastrée n° B 664
N° 3	parcelle cadastrée n° B 651	N° 4	parcelle cadastrée n° B 663
N° 5	parcelle cadastrée n° B 653	N° 6	parcelle cadastrée n° B 662
N° 7	parcelle cadastrée n° B 654	N° 8	parcelle cadastrée n° B 661
N° 9	parcelle cadastrée n° B 655	N° 10	parcelle cadastrée n° B 660
N° 11	parcelle cadastrée n° B 650	N° 12	parcelle cadastrée n° B 659
		N° 14	parcelle cadastrée n° B 658
		N° 16	parcelle cadastrée n° B 657
		N° 18	parcelle cadastrée n° B 656

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

10) Elections sénatoriales 2026 : désignation des délégués et des suppléants du Conseil Municipal

L'élection des sénateurs de la série 2 dont fait partie le Calvados est fixée au 27 septembre 2026, il convient donc de procéder à l'élection des délégués du Conseil Municipal.

La commune doit élire 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Monsieur le Maire rappelle qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours.

S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin qui a lieu à la majorité absolue, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative.

Au second tour, en cas d'égalité des suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Mise en place du bureau électoral :

Monsieur David POTTIER, maire a ouvert la séance.

Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir :

Élection des délégués

Résultats du 1^{er} tour de scrutin l'élection des délégués

- Nombre de conseillers présents et représentés : 15
- Abstention : 0
- Nombre de votants : 15
- Bulletins nuls : 0
- Bulletins blancs : 1
- Suffrages exprimés : 14
- Majorité Absolue : 8

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	SUFFRAGES OBTENUS
TESTARD Alain	14
GAUCHARD Carole	14
POTTIER David	14

Élection des délégués suppléants

Résultats d 1^{er} tour de scrutin l'élection des délégués suppléants

- Nombre de conseillers présents et représentés :
- Abstention : 0
- Nombre de votants : 15
- Bulletins nuls : 0
- Bulletins blancs : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité Absolue : 8

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	SUFFRAGES OBTENUS
CHOPPE Isabelle	15
LE LOSTEC ALLAIN Annie	14
MARTIN Elisabeth	13
GUIOT Christian	3

Proclamation des élus

Sont élus délégués :

- Alain TESTARD
- Carole GAUCHARD
- David POTTIER

Sont élus suppléants :

- Isabelle CHOPPE
- Annie LE LOSTEC ALLAIN
- Elisabeth MARTIN

Aucun délégué ni délégué suppléant n'a refusé son mandat.

11) Correspondant Défense

Monsieur Pascal Noirault est nommé correspondant défense

12) Questions diverses

Suite à la mise à disposition pour l'occupation du terrain gratuite pour 3 mois depuis le 1^{er} avril 2026, à Monsieur Matthieu JEANNE. La redevance mensuelle sera de 120.00 € la première année à partir du 1^{er} juillet 2026, puis de 180.00 € pour les années suivantes.

La Poste peut assurer le recensement de la population 2027. L'offre sera mise à l'ordre du jour à la prochaine réunion du conseil.

Commission de contrôle des listes électorales :

5 membres titulaires :

- Isabelle CHOPPE
- Elisabeth MARTIN
- Bruno DUFEIL
- Christian GUIOT
- Adeline MORIN

2 membres suppléants :

- Marie-Christine FLORIN
- Pascal NOIREAUX

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h27

Le secrétaire,
Bruno DUFEIL

Le Maire,
David POTTIER